

L'an deux mil vingt-cinq et le six mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Canouville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire Annie DUMENIL.

Convocation du 27 février 2025

Présents : GALLAND Claude, ALEXANDRE Joël, LEPICARD Charles, LEHERICÉ David, LIESER Madeleine, COTTIN Sylvie.

Absents excusés : CHERRADOU Nathalie donne pouvoir à Annie DUMENIL.

Secrétaire de séance : GALLAND Claude

Le compte rendu de la réunion du 07 février 2025 est lu et approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'ajout d'une délibération :

- Indemnité des adjoints

DELIBERATIONS

1. SUPPRESSION D'UN POSTE DE MAIRE-ADJOINT DEVENU VACANT

Madame le Maire rappelle que, par délibération n°02/05/2020 du 24 mai 2020,

Le conseil municipal a fixé à 3 le nombre de poste d'adjoints au Maire,

Vu les dispositions de l'article L2122-2 du CGCT, en cas de vacance d'un siège d'adjoint quelle qu'en soit la cause, le Conseil municipal doit se prononcer pour la suppression d'un poste d'adjoint ou l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint,

Un poste d'adjoint est vacant, consécutivement à la démission de Monsieur Philippe-Henri MECHET.

Il est proposé de supprimer ce poste d'adjoint et de ramener le corps municipal à 2 adjoints.

Les adjoints suivant le rang du poste supprimé seront promus au rang supérieur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 2122-1, L 2122-2, L 2122-4, L 2122-4-1, L 2122-5 à L 2122-6, L 2122-7-2, L 2122-8, L 2122-10 à L 2122-12 et L 2511-1,

Vu la délibération n° n°02/05/2020 du 24 mai 2020, par laquelle le Conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au Maire,

- **Considérant** que le corps municipal compte actuellement 3 adjoints,
- **Considérant** que ce nombre peut être ramené à 2 sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit altérée,
- **Considérant** que M. Philippe-Henri MECHET, élu 2ème adjoint le 24 mai 2020, a démissionné volontairement par lettre datée, signée, adressé à M. le Préfet le 24 janvier 2025,
- **Considérant** que M. le Préfet par son courrier du 21 février 2025, a informé Mme le Maire qu'il a accepté la démission de M. MECHET et l'a rendue effective le 11 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- **Décide** de supprimer le poste de 2ème adjoint au Maire,
- **Décide** de fixer à 2 le nombre d'adjoints au Maire,
- **Dit** que le tableau du Conseil municipal est mis à jour en conséquence,

Votes : Pour 8 – Contre 0 - Abstention 0

2. RECTIFICATION INDEMNITE ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 24 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Moins de 500..... 9,9

Voir annexe 01 – 25

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 11 février 2025 d'accorder l'indemnité des adjoints au taux de 9,9 %

Votes : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0

***ANNEXE 01-25**

01/25 - Tableau récapitulatif des indemnités (annexé à la délibération 02/03/25 et 07/02/2025)

ARRONDISSEMENT : DIEPPE

CANTON : CANY-BARVILLE

COMMUNE de **CANOUVILLE**

Tableau récapitulatif des indemnités

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION 344 (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE

Ce montant total est égal, au 1er janvier 2020, à 3 889,40 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

B - Adjointes au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Indemnité Allouée	Total en € Brut
GALLAND Claude	9,9 %	+ 9,9 %	406,94 €
LEHERICE David		+ 9,9 %	406,94 €

Enveloppe globale : 35,4 %

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

AFFAIRES DIVERSES

Invitation

Le 16 mai 2025, Nathan DUBOS se verra remettre un prix pour le mémoire qu'il a rédigé sur le cancer et en l'honneur de sa maman disparue. Cette sera remise en partenariat avec la Ligue du cancer.

Salle des Fêtes

Madame le Maire propose aux élus de trouver un nom à la salle des fêtes, actuellement en rénovation. Un appel à la proposition est lancé.

Sécurité

Madame le Maire a récemment eu une réunion avec la gendarmerie, où elle a reçu un rapport sur les interventions de l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close à dix-huit heures quarante-six minutes.